

VILLE de ROYAN

Séance du 17 février 1965

OBJET :

Passage de la tournée
Caucanas - Contrat de
concession.

*1007 + 1000
à Jauréguibert
le 8-3-65*

Le dix sept février mil neuf cent soixante cinq, à 18 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 février 1965.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, REIX, ETCHEBER, GACHET, NARTEAU, BUJARD.

REPRESENTES : M. GALLAND par M. BUJARD
M. BOUCHET par M. MATRAS
M. LANUSSE par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de permettre l'application des taxes à demi tarif, en faveur de la tournée Caucanas pour la représentation "Au temps des Guitares" prévue à Royan au Casino Municipal le jeudi 25 février prochain, il est nécessaire qu'un contrat de concession soit passé entre la ville et les organisateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par la tournée Caucanas en vue d'obtenir les taxes à demi tarif,

Vu l'accord de la Société d'exploitation provisoire du Casino Municipal sur la date de la représentation,

Vu le projet de contrat présenté,

65028

DECIDE

- de donner un avis favorable au projet de contrat à passer entre la ville de Royan et la Tournée Caucanas pour la représentation de " Au temps des Guitares " qui aura lieu dans la salle de théâtre du Casino Municipal le jeudi 25 février 1965
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ
24 FEV. 1965
ROCHEFORT-MER, le
Le Sous-Préfet,



[Handwritten signature]

MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

TÉLÉPHONE : 05.31.04

AVENANT DE CONCESSION DU CASINO MUNICIPAL

+ + + + +

Sur la proposition de M. GRIFFEL, Directeur du Casino Municipal
ENTRE LES SOUSSIGNES

- 1) Monsieur l'Amiral MEYER, Maire de Royan agissant en cette qualité
- 2) La Tournée Caucanas.

Il a été convenu ce qui suit :

Est concédée à la tournée Caucanas sus nommée l'exploitation de la salle de théâtre du Casino Municipal le jeudi 25 février 1965 pour la représentation du spectacle :

"Au Temps des Guitares"

CONDITIONS

La salle du théâtre du casino et ses annexes en ordre de marche seront mises à la disposition de la tournée Caucanas pour valoir détaxe.

Si le casino venait à être fermé par mesure de police, d'un incendie, de calamité publique ou d'un cas de force majeure, la ville de Royan ne devrait aucune indemnité à la tournée Caucanas.

La tournée Caucanas se conformera à toutes les dispositions qui régissent le casino et qui font l'objet des arrêtés municipaux actuellement en vigueur ou à celles qui pourraient être reconnues ultérieurement nécessaires.

Le prix des places sera fixé en accord avec le Directeur du Casino. **24 FEB. 1965**
Le Sous-Préfet.

Le présent contrat est exonéré des droits d'enregistrement en application de l'article 4 du décret 54-1318 du 31.12.54.

Pr le Maire
Le Premier Adjoint

Royan, le 18 février 1965
L'Organisateur

PRODUCTIONS GILBERT CAUCANAS
3, rue Robert-Estienne
PARIS - 8^e
Téléph. : ELY. 36-52



Gilbert Caucanas



APPROUVÉ